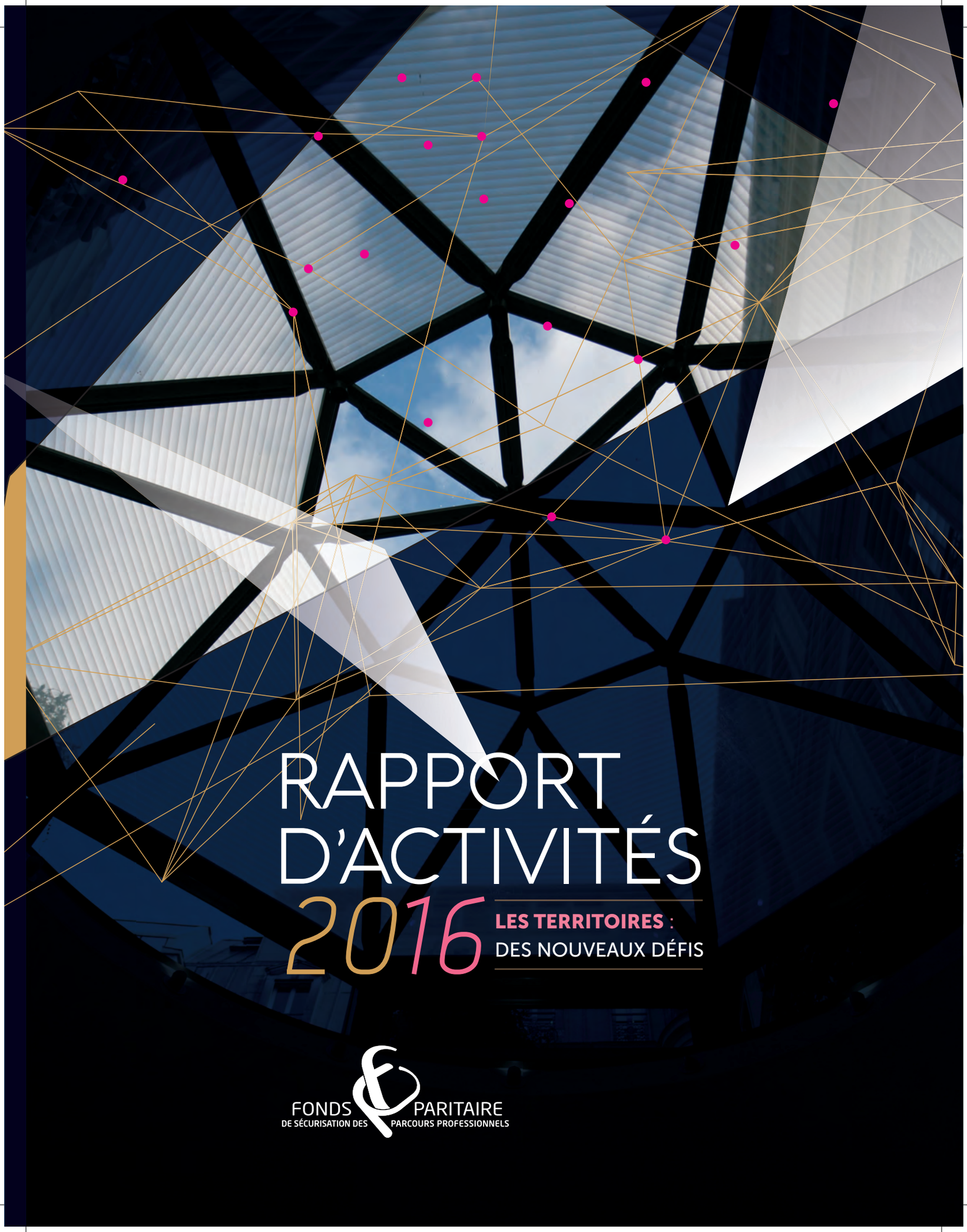

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

LES TERRITOIRES : DES NOUVEAUX DÉFIS

FONDS PARITAIRE
DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

SOMMAIRE

Éditorial 3

FPSPP :
Les 8 confédérations qui siègent dans les différentes instances 4

Le paritarisme au sein du conseil d'administration 5

Quelques faits marquants en 2016 6

Financement de la formation professionnelle, une clarification nécessaire ! 8

Le point de vue des administrateurs paritaires du COPANEF et du FPSPP 9

Les missions du FPSPP 9

Les partenaires sociaux soutiennent le plan national d'investissement
dans la formation professionnelle au service de l'emploi 11

Les chiffres clés du FPSPP 2016 12

Zoom sur trois dispositifs au profit des salariés 14

Zoom sur trois dispositifs au profit des demandeurs d'emploi 15

Des fonds mobilisés auprès de partenaires au service des entreprises,
des salariés, des demandeurs d'emploi, des territoires 17

Le compte personnel de Formation 18

les FONGECIF et l'offre de services CEP 20

la gouvernance emploi-formation à l'échelon national 22

La gouvernance emploi-formation à l'échelon régional 23

Les démarches paritaires d'études et évaluations 25

Perspectives 2017 27

Les ressources humaines du FPSPP 28

Photos réalisées avec les administrateurs et les collaborateurs du FPSPP, ainsi qu'avec les Présidences du COPANEF et du FPSPP. Certaines images de jeunes ont été prises dans le cadre des Olympiades des métiers (World'Skills France).
Avertissement : Ce « rapport d'activités » retrace les actions conduites par le FPSPP en 2016 illustré par les principaux indicateurs de son activité. Sa rédaction a été assurée au cours de l'été 2017 et complète les documents comptables (exercice 2016 clos) de l'association qui figurent en accès libre sur le site du FPSPP depuis le mois de juillet 2017.

ÉDITORIAL

Les partenaires sociaux jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques et dans la gestion financière de la formation.

Dominique SCHOTT
Président du FPSPP

Pierre POSSÉMÉ
Vice-Président du FPSPP

Conformément aux priorités issues des accords définis par les partenaires sociaux et de la convention-cadre conclue avec l'État, ainsi qu'aux orientations tracées par le COPANEF (Comité Paritaire National pour l'Emploi et la Formation), le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) assure sa mission de gestion, en tenant compte des réalités professionnelles et des besoins en compétences et contribue avec ses partenaires, à mobiliser des réponses formation adaptées et de qualité.

Le FPSPP a été créé pour soutenir les salariés qui subissent de plein fouet les mutations économiques et leur permettre de s'adapter, de s'insérer sur le marché du travail. En application de l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013 (ANI) et de la loi du 5 mars 2014, il a réorienté son action sur un renforcement de la péréquation en faveur des jeunes et adultes en contrats d'alternance, du soutien à la formation des salariés des TPE (très petites entreprises), de ceux engagés dans les transitions numériques, comme au profit des personnes en situation précaire et en recherche d'emploi.

Le FPSPP contribue ainsi à l'individualisation du droit de la formation et à la sécurisation des parcours professionnels en s'attachant à permettre aux salariés, comme aux personnes en recherche d'emplois, d'acquérir et de faire reconnaître des compétences tout au long de leur vie professionnelle. Son action vise à faciliter les transitions entre entreprises, d'une branche professionnelle à une autre, tout comme le retour à l'emploi.
La mise en œuvre de la réforme issue de l'ANI du 14 décembre 2013 et de la loi du 5 mars 2014, s'est accompagnée de nouveaux droits individualisés pour les actifs à décliner dans les territoires. Le compte personnel de formation (CPF), l'entretien professionnel, le conseil en évolution professionnelle (CEP), contribuent à la sécurisation des parcours professionnels et des mobilités professionnelles. Le FPSPP participe par ses actions d'ingénierie, de professionnalisation, de capitalisation méthodique et de communication, ainsi que par son soutien financier.

Le FPSPP a poursuivi en 2016 son rôle d'animateur auprès des OPCA et des OPACIF, d'accompagnateur dans le champ de la qualité de la formation. Il assiste le réseau des FONGECIF dans le processus de fusion et de restructuration issu de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), comme dans le développement d'une offre de service de qualité assorti à la professionnalisation des conseillers en évolution professionnelle.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées, et les services sont organisés en vue d'une satisfaction de ses usagers et partenaires. Ils contribuent à la réduction de ses délais internes comme à la poursuite d'un objectif d'excellence en matière de gestion. Cet effort a permis au FPSPP d'accéder à la certification EFQM (reconnaissance du niveau C2E de l'European Foundation for Quality Management), qui lui a été décernée en décembre 2016.

Ce rapport d'activités rend compte des missions clés assurées aussi bien au profit des salariés que des demandeurs d'emplois, et de l'assistance portée aux réseaux d'opérateurs dans la délivrance de leurs services. Il précise aussi la complémentarité des missions assurées par le COPANEF et le FPSPP ainsi que par les instances qui leur sont rattachées. Il témoigne de l'importance du partenariat développé au plan national et territorial, et d'un intense investissement des administrateurs appuyé par le développement croissant de la pratique de l'évaluation.

Les **50 administrateurs** qui siègent dans les différentes instances du FPSPP appartiennent aux confédérations suivantes :

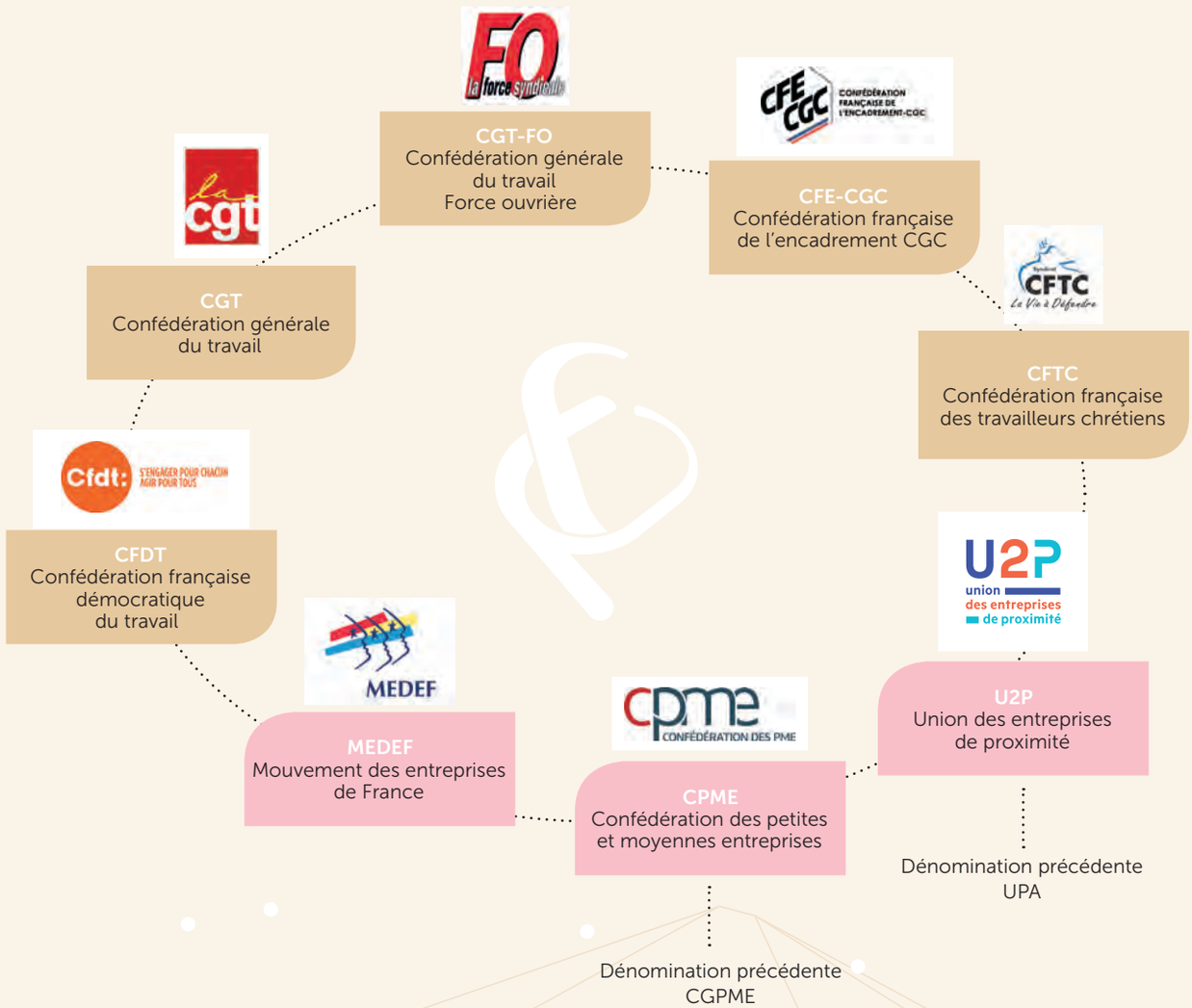

Chacun de ces deux collèges comporte un nombre égal de représentants

collège “salariés”
collège “employeurs”

LE PARITARISME AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS DU FPSPP EN 2016

Président : Dominique SCHOTT
Vice-président : Pierre POSSEMÉ

Trésorier : Bertrand DEMIER
Trésorière-adjointe : Dominique JEUFFRAULT

ORGANISATION	ADMINISTRATEUR TITULAIRE	ADMINISTRATEUR SUPPLÉANT
MEDEF Mouvement des entreprises de France	Mme Elisabeth BAUBY M. Alain DRUELLES M. Antoine HANNA M. Aymar de FRANQUEVILLE M. Pierre POSSEMÉ	M. Philippe CHARVERON M. Eric DUMARTIN Mme Françoise DUMOULIN-COUMES Mme Brigitte ECUER Mme Fabienne ESTRAMPES M. Patrick FRANGE M. Guy LOUDIERE M. Guillaume MANGEART M. Jean-Louis PIOT M. Patrick TUPHÉ
CPME Confédération des petites et moyennes entreprises	M. Bertrand DEMIER M. Michel ORAIN M. Christian RENGEARD	Mme Geneviève ROY M. Georges TISSIÉ M. Yves TERRAL
U2P Union professionnelle artisanale	M. Aliou SOW	M. Mohamed EL BARQIOUI M. Olivier COONE*
CFDT Confédération française démocratique du travail	M. Philippe DEBRUYNE M. Gilles VERNE	M. Pierre Michel ESCAFFRE Mme Martine FOURNIER M. Youssef BENMESSAOUD
CGT Confédération générale du travail	Mme Joëlle LOUSSOUARN M. Jean-Philippe MARECHAL	Mme Magali BOURDON M. Paul DESAIGUES M. Djamal TESKOUK M. Yves DELANNOY*
FO Confédération générale du travail — Force ouvrière	M. Dominique SCHOTT M. Youcef TAYEB Mme Angeline LEDOUX*	M. Albéric DEPLANQUE M. Bertrand MAZEAU
CFE-CGC Confédération française de l'encadrement — CGC	Mme Dominique JEUFFRAULT M. Jean-François LALEUF	M. Franck BOISSART M. Olivier PROUVOST M. Eric FREYBURGER*
CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens	M. Maxime DUMONT M. Patrick LEMOIGNE Mme Aline MOUGENOT*	M. Michel GUYOMARD Mme Christine LODEWYCKX

**Administrateur 2017*

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2016

• Janvier 2016

Le FPSPP et le COPANEF participent à l'Université d'hiver de la formation professionnelle organisée à Biarritz par Centre Inffo. Le thème choisi pour cette 14e édition est *« Compétences, innovation, performance - le monde bouge la formation aussi ! »*. Rendre l'initiative à la personne, faciliter l'accès aux dispositifs de formation professionnelle et de qualification est la problématique de l'atelier animé par Philippe Dole, Directeur général du FPSPP.

––

• 8 février 2016

Myriam EL KHOMRI, la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et le Président et le Vice-président du FPSPP, signent l'annexe financière 2016 à la convention cadre triennale État-FPSPP du 26 février 2015. La mise en œuvre du plan *« 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi »* constitue un axe fort de mobilisation sur l'exercice budgétaire 2016. De plus, l'annexe financière 2016 traduit l'effort des partenaires sociaux pour la formation des demandeurs d'emploi (compte personnel de formation, préparation opérationnelle à l'emploi, R2F).

––

• 30 mars 2016

Le conseil d'administration vote un budget de 600 000€ pour accompagner tout au long de l'année les FONGECIF sur les volets juridiques et organisation/RH dans le cadre de leur réorganisation. Au 1er janvier 2017 les FONGECIF seront au nombre de 17 et auront un champ d'intervention régional identique à celui redéfini pour les nouvelles régions administratives (Nouvelle Organisation Territoriale de la République mise en place au 1er janvier 2016 : cf. loi NOTRE).

––

• 02 Juin 2016

Le conseil d'administration donne son accord pour la signature d'un protocole de coopération cadre conclu entre le COPANEF, le FPSPP et RCO (réseau des CARIF-OREF) et développé en 4 axes de partenariat :

- Mise en place d'ateliers régionaux d'appui aux COPAREF
- Développement d'études régionales sur les métiers émergents
- Connaissance de l'offre de formation
- Appui méthodologique au montage d'enquêtes régionales post-CPF (compte personnel de formation) des demandeurs d'emploi.

––

• 30 juin 2016

Permutation des mandats au sein du FPSPP pour les 18 mois à venir : Dominique Schott (FO), Vice-président prend le mandat du Président du FPSPP et le Président Pierre Possémé (MEDEF) assure la Vice-présidence.

––

• 21 septembre 2016

Une campagne nationale sur le Conseil en Evolution Professionnelle est initiée par le FPSPP avec la participation des FONGECIF, des OPACIF « hors champ », de l'APEC et du FAF/TT. Elle se déroule du 21 septembre au 10 octobre 2016 et vise à informer sur l'existence du Conseil en Evolution Professionnelle et à faciliter sa mobilisation.
Pour cela, la campagne invite à se rendre sur le site **www.mon-cep.org** permettant de trouver son conseiller. Il s'agit d'un service gratuit et

accessible à tous. Elle mobilise affichage bus, micro-films dans les cinémas, encarts dans la presse quotidienne régionale, et permet d'accroître la notoriété du dispositif avec une croissance de fréquentation des FONGECIF et OPACIF de 30%.

––

• 17 octobre 2016

Présentation du rapport du FPSPP au Parlement conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2014. Ce document de 146 pages vise à rendre compte de l'ensemble des actions du FPSPP en faveur :

- Des entreprises et de leurs salariés
- De l'insertion dans l'emploi notamment par l'appui au développement de l'alternance
- Des parcours des demandeurs d'emploi.

Ce rapport présente le rôle du FPSPP en tant que soutien aux politiques paritaires au travers de :

- Son appui au COPANEF
- Son appui aux COPAREF
- Démarches évaluatives paritaires
- Systèmes d'information comme celui destiné au CPF
- Son appui au déploiement de CléA, première certification nationale et interprofessionnelle visant un socle commun de connaissances et de compétences.

Le FPSPP est connu comme instrument financier des politiques paritaires de formation professionnelle. C'est également son action auprès des partenaires OPCA, OPACIF, Régions, Pôle emploi qui est mise en exergue, avec la recherche d'une efficacité croissante.

––

• 1 et 2 décembre 2016

Le séminaire annuel des présidences (Présidents et Vice-présidents) et Directeurs de FONGECIF se déroule à Marseille, avec la participation de Christian LAJOUX Président du COPANEF et Philippe DEBRUYNE Vice-président, de Jean-Marie MARX Président du CNEFOP, de Carine CHEVRIER Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

––

• 15 et 16 décembre 2016

Le séminaire annuel des présidences (Présidents et Vice-présidents) et Directeurs d'OPCA se déroule à Paris avec la participation de Clotilde VALTER Secrétaire d'État auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, chargée de la formation et de la présidence du COPANEF.

• 19 décembre 2016

Le FPSPP obtient la reconnaissance du niveau C2E de l'EFQM (European Foundation for Quality Management). Cette fondation européenne basée à Bruxelles promeut un cadre méthodologique particulièrement adapté à l'objectif de qualité recherché dans les relations avec les partenaires.

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE !

Dépense globale
annuelle
31,6
milliards d'euros

1,4%
du produit brut
de la Nation

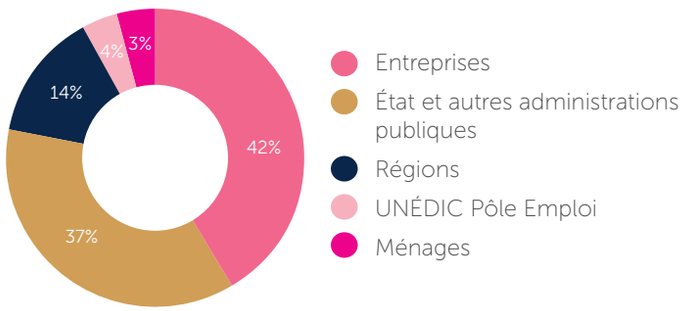

Source : Annexe formation professionnelle au projet de loi de finances 2017
Ndlr - Les données analysées concernent l'année 2014, seules informations disponibles à ce jour.

À noter

Les entreprises occupent la 1ère place. Les régions sont passées (entre 2011 et 2014) de 3e, derrière l'État (hors les dépenses liées aux 3 fonctions publiques), à la 2e place des financeurs de la formation professionnelle. Cette situation s'explique, en partie, par les effets liés à la décentralisation et aux transferts de certaines missions de l'État aux régions.

PAR FINANCEURS

ENTREPRISES	14,3*
ÉTAT ET AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	4,1
RÉGIONS	4,5
LES 3 FONCTIONS PUBLIQUES (1)	5,5
UNÉDIC PÔLE EMPLOI	1,8
MÉNAGES	1,4
TOTAL (en Mds€)	31,6

(1) Agents de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière.
**dont 6,7 Mds€ gérés par les partenaires sociaux.*

Les dépenses des ménages sont en progression. Elles représentaient 1,3 milliard en 2011. Elles correspondent pour l'essentiel à l'utilisation de dispositions fiscales spécifiques qui permettent aux personnes de déduire de leurs impôts les investissements qu'ils auraient engagés pour leur formation professionnelle, et dont ils auraient assuré seuls la charge.

LE POINT DE VUE DES ADMINISTRATEURS PARITAIRES DU COPANEF ET DU FPSPP

Loin des **32 Mds€** souvent évoqués dans la presse, les entreprises mobilisent chaque année environ **14,3Mds€** pour la formation des salariés. La moitié relève de leurs choix d'investissement propres, discutés dans le cadre du dialogue social d'entreprise.
6,7 Mds€ proviennent de financements mutualisés au sein des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et du FPSPP, conformément à la loi et aux accords de branches. Ces engagements contribuent également à la lutte contre le chômage à travers les contrats de professionnalisation et les actions de préparation opérationnelle à l'emploi, dispositifs très efficaces pour l'insertion dans l'emploi.

Dans les territoires, les partenaires sociaux contribuent à bâtir les diagnostics emploi-formation à partir de l'expression des besoins des entreprises, de la prise en compte de l'évolution des métiers qui y sont à l'œuvre, de l'observation des transitions professionnelles. Ce travail est outillé et partagé avec l'État et les Régions.

LES MISSIONS DU FPSPP

Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Depuis sa création en 2009, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) mutualise et redistribue à grande échelle les fonds de la formation professionnelle.
Il s'appuie sur des ressources qui proviennent presque exclusivement des entreprises de droit privé, il finance des actions à destination des entreprises et de leurs salariés, mais aussi des actions visant à insérer dans l'emploi par la formation et la qualification et à favoriser les transitions professionnelles des salariés et des demandeurs d'emploi.

Il assure :
- La péréquation des fonds par des versements complémentaires aux organismes collecteurs paritaires agréés au titre de la professionnalisation pour le financement d'actions de professionnalisation
- Une contribution au financement du service dématérialisé d'information en matière d'orientation et de formation professionnelle
- La conduite d'études, d'évaluations, et d'actions de promotion, d'information ou d'évaluation en lien avec son objet social.

Péréquation

Le FPSPP effectue des transferts financiers pour permettre la prise en charge d'actions de formation excédant les ressources propres des organismes collecteurs. La péréquation (du latin paraequare : *« égaliser »*) permet ainsi aux OPCA de bénéficier de financements complémentaires. La péréquation a récemment évolué dans sa conception pour se recentrer uniquement sur le contrat de professionnalisation (antérieurement à la loi du 4 mai 2004, il existait les contrats d'orientation, d'adaptation et de qualification, transformés depuis en contrat de professionnalisation).

8 OPCA sont concernés par le soutien de la péréquation en M€ :

	Montant des fonds prévisionnels 2016	Nombre de bénéficiaires
TOTAL	324,63	49 289

J. HELENON

LES PARTENAIRES SOCIAUX SOUTIENNENT LE PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'EMPLOI

Les partenaires sociaux nationaux et interprofessionnels sont chargés par la loi de définir, en accord avec l'État, les grandes orientations dans l'usage des fonds du FPSPP. Ils ont pour ambition de favoriser la mise en place d'actions de formation et de qualification soutenant les parcours dans et vers l'emploi des actifs.

Il s'agit ainsi des actions qui visent :

• À réduire les inégalités d'accès à la formation : la dotation à destination des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, répartie proportionnellement aux effectifs des entreprises adhérentes au plan de formation, renforce la capacité des OPCA à financer la formation des salariés des TPE.

• À favoriser les transitions professionnelles : les dotations aux Congés Individuels de Formation (CIF-CDI et CIF-CDD), comme le financement d'actions de formation pendant la durée du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) sont des leviers sécurisés et efficaces pour permettre aux salariés, comme aux demandeurs d'emploi concernés de s'engager et mener à bien des transitions professionnelles réussies.

• À permettre l'insertion dans l'emploi par la formation et la qualification :
- Par la mutualisation des fonds pour soutenir les OPCA qui investissent le plus en matière d'alternance (mécanisme de péréquation), le FPSPP assure une allocation optimisée des financements vers les contrats de professionnalisation, contrat de travail efficace pour les jeunes comme pour les demandeurs d'emploi pour s'insérer durablement sur le marché du travail par l'accès à la qualification.
- Par la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), le FPSPP aide les demandeurs d'emploi à acquérir les compétences nécessaires et adaptées à une embauche dans une nouvelle entreprise : ce dispositif, créé par les partenaires sociaux en 2009, fait partie des outils les plus efficaces pour favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.
- À déployer la mise en œuvre de nouveaux droits à la formation comme le CPF en s'appuyant sur les ressources du FPSPP : par la dotation plancher de 100 heures attribuées au Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emploi, par le financement du Système d'Information du CPF, mais aussi par le soutien aux OPCA et aux FONGECIF.

LES CHIFFRES CLÉS DU FPSPP 2016

RESSOURCES 2016

1,03

milliard d'euros

ENGAGEMENTS 2016

1,3

milliard d'euros

BILAN 2016

1

million de personnes formées

Sur les 6,7 milliards d'euros mutualisés au sein des OPCA, 809 millions sont versés au FPSPP. Ces ressources proviennent pour l'essentiel des contributions obligatoires des entreprises de droit privé adhérentes à un OPCA.

Au-delà des contributions, les OPCA, les OPACIF et les FONGECIF sont tenus de reverser au FPSPP, les excédents de trésorerie constatés au cours du dernier exercice clos sur les différents dispositifs : CIF, Plan de formation, CPF et Professionnalisation. En 2016, cela a représenté une ressource de 186 millions pour le FPSPP.

Le FPSPP reçoit, conventionnellement, une part de la masse salariale des FONGECIF et du Fond d'assurance formation du travail temporaire (FAF-TT), au titre de la coordination et de l'animation et des actions de professionnalisation des collaborateurs du réseau. Ce montant s'élevait à 1,5 million en 2016.

Par ailleurs, le Fonds Social Européen (FSE) cofinance par une subvention de 40 millions d'euros l'accompagnement à la reconversion des licenciés économiques en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

À ces ressources s'ajoutent le report à nouveau au 31 décembre 2016. Il s'agit des fonds comptablement engagés par le FPSPP sur les exercices précédents pour lesquels ses partenaires (les OPCA, les OPACIF et les FONGECIF...) ont présenté des sous-engagements. Ce report à nouveau est variable d'une année à l'autre. À l'issue de l'exercice 2016, il s'élevait à 265 millions d'euros. On observe une baisse du report à nouveau depuis l'année 2014.

Les fonds gérés par le FPSPP en 2016 s'élevaient ainsi à 1,3 milliard d'euros.

COLLECTE 2016

809

millions d'euros

1,2%

frais de fonctionnement du FPSPP rapporté à la collecte

	MONTANTS ENGAGÉS EN M€	NOMBRES DE BÉNÉFICIAIRES ENGAGÉS
Appui à la formation dans les TPE	170,4	239 589
Appui à la formation dans les PME	25,9	88 985
Mutations économiques et technologiques	137,4	140 501
Congé individuel de formation (CIF) – CPF •	13,5	11 702
Congé individuel de formation – appui CIF-CDI ••	39,1	1 530
CléA (socle de connaissances et de compétences)	2,7	4 200
TOTAL SALARIÉS	**389,0 soit 29%**	**486 507**
Péréquation PRO (prévisions)	324,6	49 289
Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)	34,3	24 121
Formations en emplois d'avenir	12,8	3 250
TOTAL INSERTION DANS L'EMPLOI	**371,7 soit 28%**	**76 660**
Congé individuel de formation – CDD •••	38	1 500
CSP (contrat de sécurisation professionnelle) dont FSE ••••	80,3	22 011
Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)	62,6	23 405
CPF • Pôle emploi Demandeurs d'emploi (DE)	131,8	206 199
CPF ••••• Régions Demandeurs d'emploi (DE)	148,4	185 500
FOCUS	100	33 740
TOTAL PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	**561,1 soit 43%**	**472 355**
Total des engagements Annexe financière 2016	**1 321,8 M€ soit 100%**	**1 035 522 bénéficiaires**

• Compte personnel de formation (CPF)
•• CIF pour les personnes en contrat à durée indéterminée
••• CIF pour les personnes anciennement titulaires d'un contrat à durée déterminée
•••• Dont contribution du Fonds Social Européen (FSE) de 40M€
••••• Prévisions d'engagements en attendant le solde des conventions 2016
et nombre de bénéficiaires estimé selon les prévisions d'engagements précitées.

L'ESSENTIEL SUR TROIS DISPOSITIFS AU PROFIT DES SALARIÉS

1

• Appui à la formation des salariés dans les TPE

Une enveloppe financière de **170,4 millions d'euros** a été répartie entre les 20 OPCA.
Cet abondement complète les fonds disponibles au sein des OPCA pour le plan de formation des entreprises de moins de 10 salariés. En 2016, **239 589 salariés** ont bénéficié d'une formation grâce au financement du FPSPP.

Le programme d'accompagnement des TPE a permis de maintenir ou de développer un niveau d'engagement de formation soutenu. C'est de surcroît l'occasion pour les OPCA d'assurer un appui sur des actions spécifiques ou stratégiques mises en œuvre par l'entreprise comme l'appui au diagnostic RH, et de manière plus globale à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

2

• Appui aux mutations économiques et technologiques

Le FPSPP appuie des projets territorialisés portés par les OPCA et les OPACIF, assortis de l'avis des COPAREF, pour leur permettre d'accompagner les actifs et les entreprises à faire face aux conséquences sur l'emploi et sur les compétences des mutations économiques et technologiques. Les projets innovants traitant notamment des thématiques de transition énergétique et numérique sont favorisés. La mise en place des projets MUT ECO permet de renforcer les partenariats locaux, voire d'en créer des nouveaux et constitue un véritable effet levier pour les territoires et les secteurs.
16 OPCA et 2 FONGECIF ont soutenu la formation de **140 501 personnes** en 2016 pour un budget de **137,4 millions d'euros**.

3

• Favoriser l'accès à un socle de compétences

Le FPSPP a pour mission d'assurer le soutien technique et financier de CléA, première certification interprofessionnelle paritaire qui se traduit par un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles. Le COPANEF, qui en a construit le référentiel, permet à tous les acteurs (branches professionnelles, secteurs interprofessionnels, régions) de l'adapter et de le contextualiser au métier occupé ou à l'environnement de la personne. Ce nouveau référentiel permet d'enrichir les démarches d'accès à la formation en les complétant par des démarches d'accès à la certification.

Sur l'année 2016 c'est 4 200 salariés qui se sont engagés dans le processus d'évaluation préalable à la certification, et sur cette population, 550 se sont présentés à la certification.

FOCUS SUR TROIS DISPOSITIFS AU PROFIT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

1 • Le congé individuel de formation des personnes anciennement titulaires d'un contrat à durée déterminée

Le congé individuel de formation permet à 40 000 personnes par an, salarié en CDI ou ayant été en CDD, de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Ce parcours est sécurisé quel que soit le cas de figure (pendant la durée du congé, la personne en CIF-CDI voit sa rémunération maintenue. Elle est remboursée à l'employeur par l'OPACIF. Les personnes en CIF-CDD reçoivent une rémunération correspondant aux derniers mois de salaires perçus. Elle est versée directement par l'OPACIF). Conformément aux orientations définies par les partenaires sociaux, les personnes les moins qualifiés sont prioritaires.

Chiffres clés du CIF-CDD

20 FONGECIF et 6 OPACIF ont reçu en 2016 la somme de 38 millions d'euros d'abondement en complément de leur collecte CIF-CDD pour financer 1 500 formations supplémentaires (les porteurs conventionnés ont ainsi accompagné globalement en 2016 6 888 CIF-CDD). Pour les bénéficiaires sans emploi avant l'entrée en formation, ex-CDD ou intérim, le CIF représente un vrai tremplin : 3 bénéficiaires sur 4 occupent un emploi un an après leur formation.

2 • L'accès à la formation pendant le contrat de sécurisation professionnelle

Le FPSPP soutient l'accès à la formation des licenciés pour motif économique. Le CSP est un dispositif d'accompagnement renforcé des licenciés, se traduisant par un suivi personnalisé et individualisé, effectué par Pôle emploi ou ses opérateurs de placement privés, la personne pouvant bénéficier pendant 12 mois d'une indemnisation spécifique. Durant son CSP, le bénéficiaire peut notamment accéder à des périodes de formation, adaptées au profil de celui-ci, lui permettant d'être en adéquation avec les emplois qui lui sont accessibles, de se qualifier ou de se reconvertir sur un nouveau métier. En 2016, le FPSPP a engagé sur ce dispositif via les OPCA 80,3 millions d'euros (dont 40 millions d'euros au titre du FSE), au bénéfice de 22 011 personnes.

3 • La préparation opérationnelle à l'emploi

La POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) fait partie des dispositifs de formation à destination des demandeurs d'emploi les plus efficaces en matière de retour à l'emploi. Ainsi, près des trois quarts des bénéficiaires sont en emploi au bout de 6 mois, plus de 80% au bout d'un an. Sa principale force réside dans sa capacité à mettre en concordance les offres d'emploi déposées par les entreprises et les compétences des candidats. Le FPSPP a alloué des fonds aux OPCA dans le cadre d'appels à projets qui se sont traduits en 2016 par un financement forfaitisé de 34,3 millions d'euros pour 24 121 bénéficiaires.

La POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) repose sur des formations pour les demandeurs d'emploi correspondant aux besoins des branches professionnelles. En 2016, c'est 62,6 millions d'euros qui ont été injectés par le FPSPP au bénéfice de 23 405 bénéficiaires. La POEC, largement prescrite par pôle emploi, requiert du temps et une véritable ingénierie de la part des OPCA qui demandent à bénéficier d'une visibilité sur plusieurs annuités au sujet des moyens dont ils pourraient disposer par rapport à ce dispositif.

l'Europe s'engage en France avec le FSE

UNION EUROPEENNE

DES FONDS MOBILISÉS AU SERVICE DES ENTREPRISES, DES SALARIÉS, DES DEMANDEURS D'EMPLOI, DES TERRITOIRES

Grâce aux montants programmés chaque année dans le cadre des annexes financières signées entre les partenaires sociaux et l'État, le FPSPP annonce à chacun de ses partenaires les actions qu'ils peuvent entreprendre.
Les OPCA, les OPACIF, Pôle emploi et les Conseils régionaux sont les principaux partenaires du FPSPP.

Les partenaires du FPSPP acteurs et co-financeurs de proximité

LA RÉGION assure une compétence générale en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Les politiques de formation mises en place par les conseils régionaux donnent lieu à une concertation avec les partenaires sociaux (COPAREF).

PÔLE EMPLOI est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation s'appuie sur plus de **900 agences locales** et **54 000 collaborateurs** en vue de garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Sa mission est d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes. Pôle emploi fait partie des cinq structures désignées pour délivrer le conseil en évolution professionnelle.

Les OPACIF financent les actions organisées dans le cadre du congé individuel de formation, en lien, le cas échéant, avec la mobilisation du compte personnel de formation. Les OPACIF/FONGECIF concourent à l'information des salariés et des demandeurs qui ont été titulaires d'un contrat à durée déterminée. Ils délivrent le conseil en évolution professionnelle (CEP). Ils accompagnent les salariés et les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel lorsque celui-ci nécessite la réalisation d'une action de formation, d'un bilan de compétences, ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

LES OPCA contribuent au développement de la formation professionnelle continue en finançant les différents dispositifs d'accès à la formation des salariés :
- Les formations financées par le compte personnel de formation
- Les formations relevant du plan de formation
- Les périodes de professionnalisation
- Les contrats de professionnalisation
- Les préparations opérationnelles à l'emploi individuelles et collectives
- Les contrats de sécurisation professionnelle des licenciés pour motif économique par une entreprise adhérente
- Ils informent, sensibilisent et accompagnent les entreprises, et en particulier les TPE et les PME dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle
- Ils s'assurent de la capacité des prestataires de formation à réaliser une formation de qualité.

LE SOUTIEN À L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

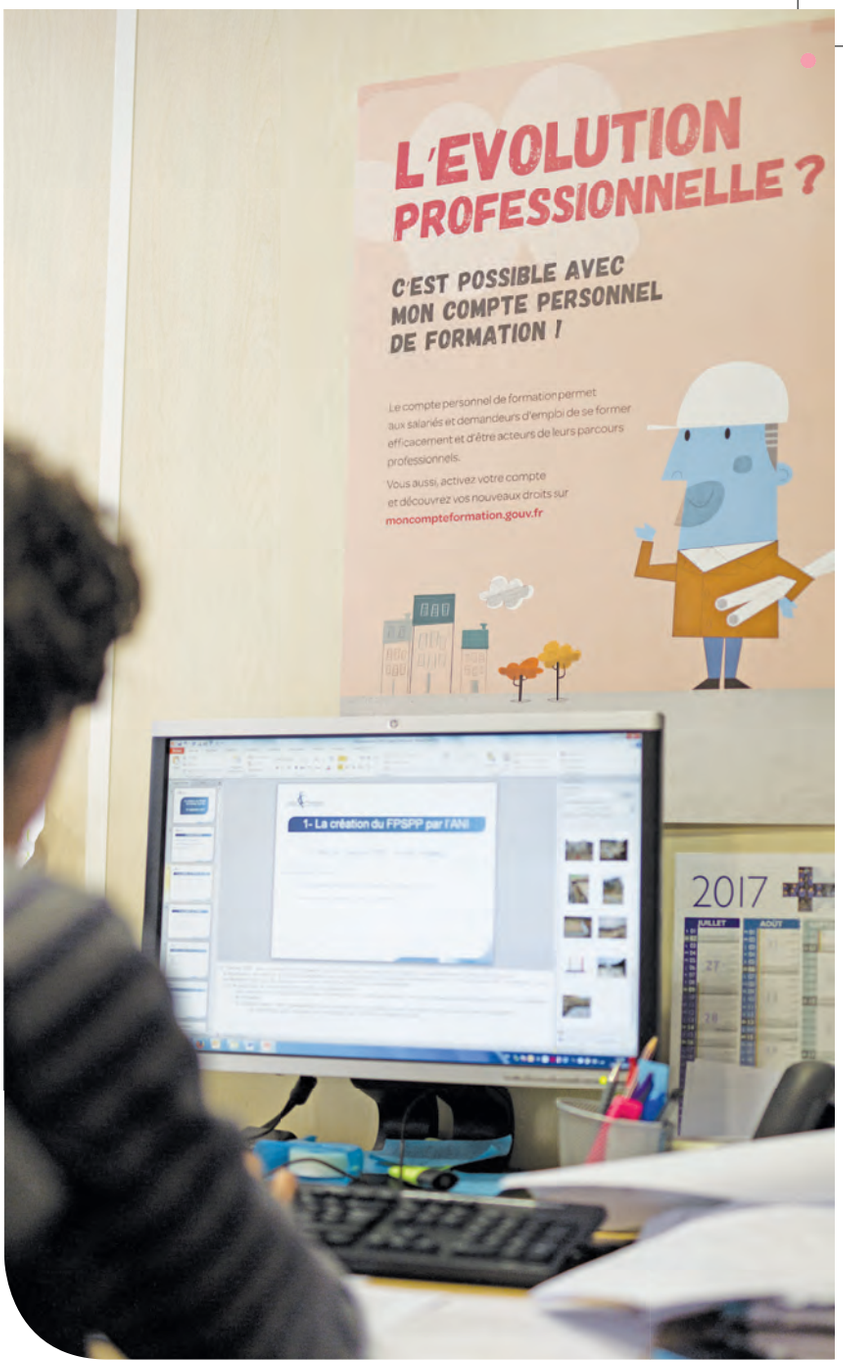

• LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif qui affiche des ambitions.

Un dispositif universel et individuel : toute personne dispose, depuis le 5 janvier 2015, d'un compte personnel de formation dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite (par capitalisation jusqu'à 150 heures). Le CPF est un outil à la disposition du titulaire et mobilisable à son initiative.

Un dispositif utilisant divers abondements financiers : FPSPP, Pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi), les régions, les OPCA, les OPACIF, l'employeur (quand la personne est salariée), le titulaire lui-même, l'AGEFIPH (personnes handicapées), autre, comme la CNAV chargée de la gestion du compte de prévention et de pénibilité.

Un dispositif intégralement transférable : les droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Ainsi, les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi de son bénéficiaire (pas de monétarisation).

• Progression régulière et homogène depuis sa création

CPF Dossiers validés ou clos	TOTAL	Demandeurs d'emploi (DE)	Salariés
2015	207 625	161 676	45 949
2016	497 501	323 248	174 253

Source : tableaux de bord sur le CPF de la caisse des dépôts

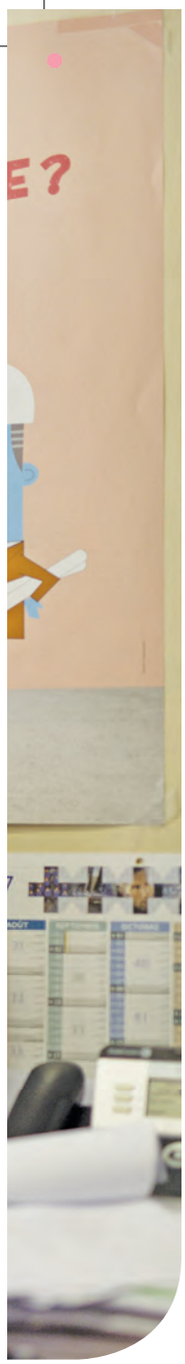

La part des HOMMES

57 %

La part des FEMMES

43 %

La durée moyenne des formations, dossiers validés ou clos est de

368 heures

soit

487 heures pour les demandeurs d'emploi

125 heures pour les salariés

• Les heures CPF des demandeurs d'emploi et les dotations complémentaires à Pôle emploi et aux Conseils régionaux

De part la loi du 5 mars 2014 les frais pédagogiques et les frais annexes liés à la mobilisation des heures prescrites au CPF d'un demandeur d'emploi sont pris en charge par le FPSPP. Pour favoriser l'usage de leur compte, les partenaires sociaux avec l'État ont prévu dans la convention-cadre 2015/2017 d'accompagner la mise en œuvre du CPF pour les demandeurs d'emploi. Par l'intermédiaire de conventions spécifiques avec Pôle emploi et les Conseils régionaux, le FPSPP assure une dotation CPF de 100 heures dans la limite du nombre d'heures de la formation (cf. tableau chiffres clés page 13).

• Les heures CPF des congés individuels de formation

Le FPSPP finance également les heures du CPF mobilisées par un actif dans le cadre d'un congé individuel de formation. En 2016, le FPSPP a financé les heures de formation CPF de **11 702 bénéficiaires** de CIF (CDI et CDD) pour un montant de 13,5 millions d'euros.

LES FONGECIF ET L'OFFRE DE SERVICES CEP

Le conseil en évolution professionnelle, service gratuit et personnalisé, est proposé à tout actif souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle en vue d'élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle.

Il peut être mis en œuvre dans toutes les régions et est proposé par plusieurs opérateurs, par ailleurs appelés à accueillir plusieurs types de publics. Les professionnels sont tous formés à ce rôle et tenus à la confidentialité.

L'objectif sous-jacent est de faire en sorte que les personnes accompagnées puissent dans la suite de leur parcours, conduire leur évolution de manière personnelle et plus autonome.

Les 3 niveaux du CEP

NIVEAU 1

Permet d'assurer l'information du bénéficiaire et de l'assister dans son orientation.

NIVEAU 2

Contribue à ses besoins en terme d'analyse et de réflexion sur sa situation et de définition du projet d'évolution.

NIVEAU 3

Soutient la mise en œuvre de ce projet et notamment son financement.

Les données 2016 des FONGECIF*

NIVEAU 1

371 118 **PERSONNES** ont pris contact avec un FONGECIF

98 700 **ACCUEILS** en présentiel ont eu lieu

181 442 **À DISTANCE**

NIVEAU 2 & 3

108 654 **PERSONNES** sont entrés en niveau 2 et/ou niveau 3

**Les données figurant ci-dessus sont uniquement celles des FONGECIF et ne comprennent pas celles des autres OPACIF (voir page 17 présentation des partenaires).*

Les services rendus par les FONGECIF comprennent les actions suivantes :

Diagnostics de situation professionnelle, appui à l'élaboration et à la validation d'un projet professionnel, accompagnement à la création d'activité ou à la reprise d'entreprise, identification et valorisation des compétences, suivi de la mise en œuvre du projet, élaboration d'un parcours de formation adapté, ingénierie financière.

L'ambition posée par le CEP est grande :

Elle implique des opérateurs, non seulement qu'ils développent leur expertise et capacité d'accompagnement en matière d'ingénierie de formation mais au-delà, qu'ils développent leur capacité à accompagner la mise en œuvre d'une stratégie d'insertion dans la durée. Pour se faire, le CEP demande aux conseillers en évolution professionnelle d'être en capacité de faire de l'ingénierie financière de tout parcours de formation, quel(s) que soi(en)t le(s) dispositif(s) et le(s) financeur(s) mobilisé(s).

Proximité et mobilisation coordonnée des acteurs pour rendre un service concret et efficace aux personnes : tel est le défi majeur que l'ensemble des acteurs du CEP ont collectivement à relever.

LA GOUVERNANCE EMPLOI-FORMATION À L'ÉCHELON NATIONAL

Le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF) définit les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi. Il assure leur suivi et leur coordination avec les politiques menées par les autres acteurs. Il élabore, après concertation avec les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi-professionnel, la liste des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF) au niveau national et interprofessionnel. Il assure également l'évolution de la mise en œuvre du CPF et procède à toutes les études, enquêtes et évaluations qui lui paraissent nécessaires. Il définit les politiques mises en œuvre par le FPSPP.

Le FPSPP mutualise et redistribue à grande échelle les fonds de la formation professionnelle en appliquant les priorités issues des accords nationaux définis par les Partenaires sociaux et de la convention-cadre conclue avec l'État.

Le développement et l'affirmation du rôle du COPANEF auprès des branches et des territoires appellent pour le FPSPP des articulations opérationnelles et de nouvelles missions et dispositifs à gérer, avec une dimension territoriale importante.

Les branches professionnelles

Les principales branches sont le lieu d'élaboration des conventions collectives. Elles sont déclinées en commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) ou en CPNEFP lorsqu'on y rajoute la formation professionnelle, et sont déjà bien investies dans des fonctions de représentation auprès des acteurs publics régionaux ou au sein des institutions régionales.

LE FPSPP : UN SOUTIEN AUX POLITIQUES PARITAIRES RÉGIONALES

Les Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux pour l'Emploi et la Formation (COPAREF) assurent le déploiement des politiques paritaires définies par les accords nationaux interprofessionnels en matière de formation et d'emploi, en coordination avec les autres acteurs régionaux. Ils sont notamment consultés sur la carte régionale des formations professionnelles initiales. Ils établissent, après concertation avec les représentants régionaux des organisations paritaires les listes des formations éligibles au Compte personnel de formation (CPF).

Le FPSPP a fourni en 2016 aux COPAREF une prestation de soutien et d'accompagnement, dans le cadre des orientations générales fixées par le COPANEF, pour qu'ils puissent assurer pleinement leur rôle dans l'équilibre nécessaire de l'expression paritaire auprès des régions et de l'État en région.

Les missions du COPAREF

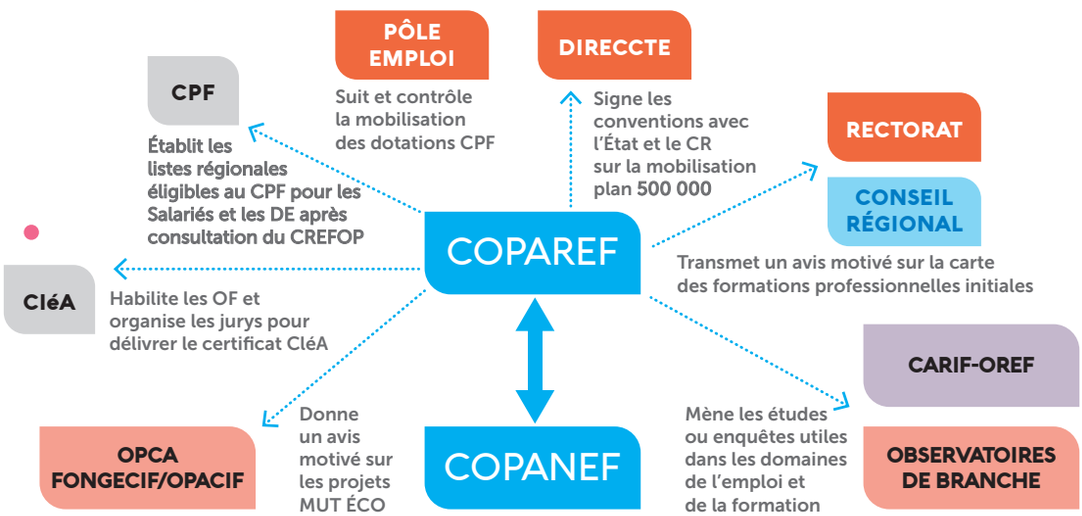

Source : Rapport du FPSPP au Parlement - 17 octobre 2016 chapitre « L'appui aux COPAREF et la régionalisation des interventions » page 114.

LES DÉMARCHES PARITAIRES D'ÉTUDES ET ÉVALUATIONS

Pour ses besoins propres, le FPSPP développe une fonction d'analyse avec une quadruple mission en appui des priorités fixées par les partenaires sociaux :

- s'assurer que tous les dispositifs financés par le FPSPP puissent faire l'objet en temps voulu de bilans évaluatifs ;
- mettre en place au sein des OPCA et des OPACIF des travaux évaluatifs conjoints ;
- soutenir le COPANEF et les COPAREF dans les études nécessaires pour leur activité ;
- rendre compte sur des bases méthodologiques solides et transparentes des résultats de l'action des organismes paritaires.

Ces missions sont complémentaires de celles du CNEFP ; le FPSPP a vocation à recueillir l'ensemble des éléments permettant de porter un jugement sur les dispositifs financés par le FPSPP et/ou les OPCA et les OPACIF à des fins de pilotage.

Les dispositifs de remontées d'informations qualitatives et quantitatives sur la mise en œuvre sont fiabilisés afin de pouvoir rendre compte des résultats obtenus. Les données sur les résultats des actions (par exemple, mesure des taux d'emploi 6 mois après la fin des actions de formation) sont progressivement harmonisées afin de permettre les comparaisons entre OPCA et avec des actions financées par ailleurs.
Ces différents travaux sont mobilisés en tant que de besoin dans les différentes commissions du FPSPP afin d'appuyer leurs réflexions et leurs choix. Ils ont vocation à être rendus publics.

Les moyens financiers de l'évaluation ont été prévus dans la convention triennale Etat-FPSPP et précisés dans chacune des annexes financières annuelles (2015/2016/2017). Par ailleurs un protocole définit les modalités d'achat par le FPSPP de prestations pour les travaux conduits par le CNEFP.

Le Conseil National d'Evaluations de la Formation Professionnelle(CNEFP) est défini comme étant l'un des groupes techniques paritaires du COPANEF, en charge de mener ou de faire réaliser tous travaux d'évaluations concernant les politiques paritaires de formation professionnelle. Le CNEFP a notamment pour mission de consolider chaque année les évaluations réalisées sur :

- les programmes confiés aux OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) et au FPSPP ;
- les mesures prises pour évaluer la qualité des formations ;
- les dispositifs innovants mis en place par les branches pour atteindre les objectifs de l'accord national interprofessionnel.

Le CNEFP a notamment initié une enquête de grande ampleur dénommée DEFIS (Dispositif d'Enquêtes sur les Formations et les Itinéraires des Salariés) visant à établir les liens entre les modalités d'accès à la formation dans les entreprises et la sécurisation des trajectoires des salariés. Cette enquête DEFIS combine l'interrogation d'un échantillon d'entreprises et l'interrogation de salariés de ces mêmes entreprises, ces salariés étant réinterrogés chaque année pendant 5 ans (échéance 2019). Ce dispositif innovant a été confié au CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) et a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique, délivré par le conseil national d'information statistique de l'Insee, qui l'a rendu obligatoire.

En 2016, ont été publiés les premiers résultats de l'enquête entreprise : ils ont pu mettre en lumière les modalités de mobilisation des OPCA pour construire et financer les politiques de formation des entreprises. Les résultats de la première vague croisée salariés-entreprises sont attendus à mi année 2017.

PERSPECTIVES 2017

Conformément aux orientations de son plan stratégique, le FPSPP s'attache à consolider son action pour promouvoir l'accès à la formation et valoriser les actions conduites avec ses partenaires, soutenir l'action de ses partenaires et des réseaux d'OPCA et OPACIF, en s'appuyant sur une organisation agile et réactive.

La feuille de route financière retenue en 2017 par les partenaires sociaux et contractualisée avec l'État pour 1,4Mds€, mobilise des investissements en faveur des contrats de professionnalisation, du congé individuel de formation, de l'adaptation des compétences des salariés dans le cadre de mutations économiques et technologiques visant prioritairement les transitions énergétiques et numériques, contrat de sécurisation professionnelle, etc.
Le FPSPP poursuivra également son soutien du développement de la formation dans les TPE et PME, le financement d'actions concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi : notamment par la dotation CPF au profit des demandeurs d'emploi, ou par l'appui au retour à l'emploi dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle, ou par le co-financement avec l'État de la rémunération de fin de formation.

Le FPSPP interviendra enfin à hauteur de 100M€ dans le financement sur le premier semestre 2017 du plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, par des mesures exceptionnelles d'appui fléchées vers trois types de formations : des formations « digitales », des formations aux métiers « rares » et des formations destinées à favoriser l'insertion des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Attaché également à soutenir l'innovation pédagogique, comme à professionnaliser l'accompagnement des actifs à la construction des projets de formation et le conseil en évolution professionnelle, le FPSPP soutiendra la coopération afin de capitaliser et de mutualiser les apprentissages.
À cet effet, sa politique de soutien à l'innovation en formation se poursuivra en 2017 autour du développement des formations en situation de travail et la remise de trophées saluant les efforts entrepris à cet effet par les publics apprenants, les entreprises et les organismes de formation.

LES RESSOURCES HUMAINES DU FPSPP AU SERVICE DES ADMINISTRATEURS

Aux côtés de la Direction générale, les **6 services** du FPSPP et le responsable de la mission évaluation, prospectives et statistiques se mobilisent pour assurer une gestion optimale de l'annexe financière. Les **49 salariés** du FPSPP répartis dans les différents services contribuent comme « les paritaires » à l'intérêt général par une action quotidienne auprès des pouvoirs publics, des partenaires OPCA, OPACIF, FONGECIF, des Régions et de Pôle emploi.

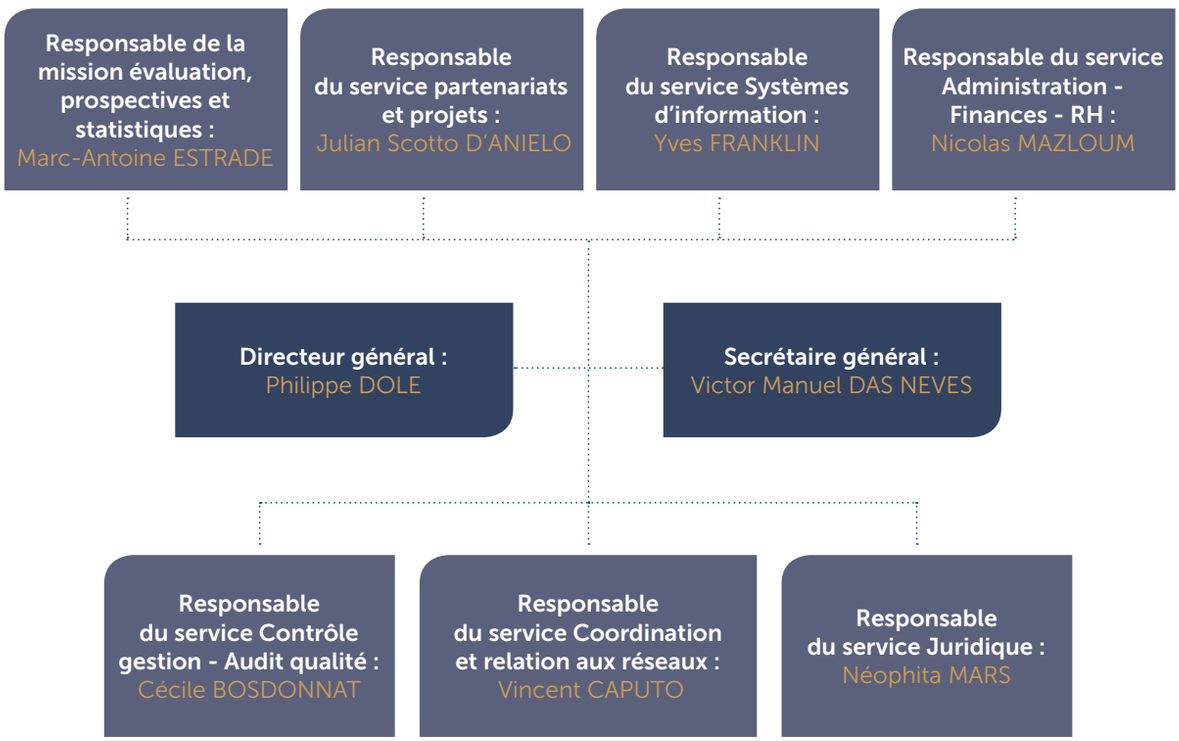

Selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux, le FPSPP applique les décisions adoptées par leur soin en s'appuyant sur l'expertise des équipes techniques :

- La direction générale, assistée du service juridique, valide les conventions, fruit d'un travail interservices qu'elle coordonne.
- Le responsable de la mission évaluation prospectives et statistiques s'assure de leur possible évaluation par un langage commun et la cohérence des données collectées par le FPSPP.
- Le service contrôle gestion et audit qualité suit la situation financière des OPCA et OPACIF, et prépare la péréquation intervenant au profit du développement des contrats de professionnalisation.
- Le service partenariats et projets instruit, contractualise, suit et contrôle les projets. Il suit les conventions établies avec les régions et pôle emploi.
- Le service coordination et relation aux réseaux capitalise sur les pratiques et les valorise. Il accompagne également les FONGECIF, le FAF/TT (travail temporaire), les OPACIF et les OPCA dans leurs différentes missions.

Trois services support complètent la structure du FPSPP :
le service Juridique, le service Informatique, le service Administration - Finances - RH.

PUYDEBOIS

Contact : Marie-Chantal NOWAK
Attachée de communication
mcnowak@fpspp.org - 01 81 69 03 80

FONDS PARITAIRE
DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

FPSPP • 11 Rue Scribe • 75009 PARIS

© + **SUNMADE**.FR + ©PHOTOS : THOMAS RAFFOUX